

**DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
COMMUNE DE SAULNES
ARRONDISSEMENT DE VAL DE BRIEY**

**ARRETE DU MAIRE FIXANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT ANNUEL AU
GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ième}
CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Maire de Saulnes,

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
- Vu l'arrêté du 09/06/2021 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ième} classe est fixé comme suit au titre de l'année 2024 :

N° D'ORDRE	IDENTITE DES AGENTS PROMOUVABLES
1	BRIGAND Camille

Total des agents promouvables :

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits au tableau annuel d'avancement de grade :

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire / Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 3 : Le Maire / Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera

- :
- publié ou affiché,
 - adressé à Monsieur le Président du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle,
 - notifié aux intéressés

Fait à Saulnes, le 25/06/2024

Le Maire,

Notifié le... 17.1.2024

Signature de(s) l'agent(s) :

Brigand



Unité : Expertise RH et dialogue social

Villers-Lès-Nancy, le 24/10/2024

Monsieur Adrien ZOLFO
Maire de SAULNES
HOTEL DE VILLE
2 RUE DE LONGWY
54650 SAULNES

Comité social territorial

Avis de principe émis par le Président en application de l'article 38 du règlement intérieur du comité social territorial

Descriptif de la saisine

Collectivité : SAULNES

Motif de saisine : Suppression de poste - Avancement de grade

Agent concerné : Madame Camille BRIGAND

Statut : Titulaire

Poste supprimé : Adjoint administratif territorial 35 H 00

Motif de la suppression : avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ième classe

Poste créé : Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe 35 H 00

Date d'effet : 01/01/2025

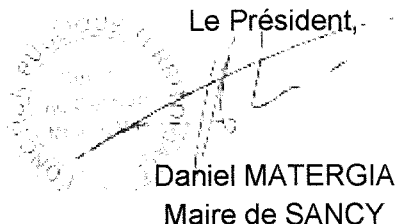
Avis de principe : Favorable

Cet avis de principe fera l'objet d'une information au comité social territorial lors de sa prochaine réunion.

Je vous rappelle que peuvent avancer au grade d'adjoint administratif principal de 2e classe (art. 12-1 décr. n°2016-596 du 12 mai 2016), les adjoints administratifs ayant au moins un an d'ancienneté dans le 6e échelon et comptant au moins huit ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Or votre agent a été nommé sur le grade d'adjoint administratif le 01/05/2018 donc il ne remplira les conditions que le 01/05/2026.

Le Président,



Daniel MATERGIA
Maire de SANCY